

💧 Aujourd'hui,
construisons ensemble
notre partage de l'eau 💧

forum
de l'eau nc
2025

Bilan du Fonds de soutien pour la
politique de l'eau partagée (PEP)



Eau.nc



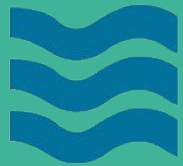
25 51 12



forum-eau-2025@gouv.nc

PEPnc
Politique de
l'eau partagée
de la Nouvelle-Calédonie





Le Fonds de soutien pour la PEP

Mise en place et gestion



La mise en place du Fonds

Le **fonds de soutien pour la PEP** a été instauré par la délibération 50/CP du **5 novembre 2021** et a pour objet de financer :

“1° La gestion et la conservation du domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie, telles que les opérations liées aux installations, ouvrages, travaux et activités autorisés sur ce domaine ou les opérations de maintien du libre écoulement des eaux ;

2° La gestion et la protection de la ressource en eau, telles que les opérations liées à des prélèvements d'eau ou des déversements autorisés, l'instauration et la gestion de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine, la prévention des pollutions ponctuelles et diffuses ;

3° La prévention des risques liés à l'eau telles que les inondations, les pénuries et les risques sanitaires.”



La mise en place du Fonds

- Il se substitue depuis le 1er janvier 2022 aux missions de la gestion de l'eau préalablement portées par l'Agence rurale,
- Il est aujourd'hui financé par une recette de 3,5 % sur la TSPA et 5 % sur la TCA.

→ Des **outils financiers incitatifs** pour la mise en oeuvre de la PEP.



La gestion par le comité de l'eau

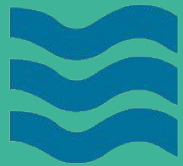
Le Fonds est géré par le **comité de l'eau** qui est l'instance de gestion du Fonds. C'est lui qui décide d'attribuer les subventions des projets qui lui sont soumis, en fonction :

- De l'éligibilité des projets (objectifs PEP),
- Du budget disponible (budget annuel du Fonds PEP),
- De l'analyse des coûts/bénéfices.



La composition du comité de l'eau

- 1° D'un **représentant de la Nouvelle-Calédonie**, membre du gouvernement, ou son suppléant, désigné par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, président ;
- 2° De **quatre représentants de la Nouvelle-Calédonie** ou leurs suppléants désignés en son sein par le congrès de la Nouvelle-Calédonie ;
- 3° Sous réserve de leur accord, les **présidents des assemblées de province** ou leurs représentants ;
- 4° Du **président du conseil économique social et environnemental** ou son représentant ;
- 5° Du **président du sénat coutumier** ou son représentant ;
- 6° Des **présidents des deux associations de maires** ou leurs représentants ;
- 7° Du **président de la chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie** ou son représentant ;
- 8° De **deux personnes qualifiées** ou leurs suppléants, reconnues en raison de leurs compétences techniques, environnementales, économiques ou juridiques dans le domaine de l'eau, désignées par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.
- 9° Du **président du Syndicat des Industries de la Mine de Nouvelle-Calédonie** ou son représentant.



Les dispositifs financiers du Fonds PEP

Appel à projets et barèmes

L'appel à projets

- Depuis 2022, le gouvernement de Nouvelle-Calédonie a lancé plusieurs appels à projets (AAP).
- **Pour qui ?** A destination des associations, des collectivités, des particuliers...
- **Pourquoi ?** Pour encourager la réalisation d'actions concrètes qui entrent dans le plan d'actions de la PEP et qui concourent à la protection, à la préservation et à la gestion raisonnée de la ressource en eau.

L'appel à projets

- Les objectifs prioritaires → **OS1** : “Sanctuariser nos zones de captage et nos ressources stratégiques, préserver nos milieux”,
→ **OS3** : “Sensibiliser, communiquer, informer, éduquer, former : faire de tous les néo-calédoniens des hydro-éco-citoyens”.
- Sous quelles conditions ?
 - Le cofinancement maximum du fonds de soutien à la PEP n'excédera pas **50 %** du coût global avec un plafond d'intervention à **5 millions de francs** par projet.
 - Le projet ne pourra excéder **12 mois**.

L'AAP 2025 s'est clôturé le **27 octobre 2025**.

Les barèmes d'intervention

Il s'agit d'un soutien financier suivant un barème d'intervention au **forfait**.

Contrairement à l'AAP, les demandes peuvent être faites **au fil de l'eau**, tout au long de l'année.

Sous quelles conditions ?

Tout travaux sur le domaine public de l'eau fait l'objet d'une **autorisation** (AODPE) du gouvernement instruite par le service de l'eau de la DAVAR.

DÉTAIL DES BARÈMES D'INTERVENTION

Travaux d'entretien du lit		Contribution	
		Enjeux privés*	Enjeux collectifs*
Enlèvement manuel d'embâcles		3 000 F/ m ³	5 000 F/ m ³
Enlèvement mécanique d'embâcles		1 500 F/ m ³	3 000 F/ m ³
Remodelage, recentrage des écoulements		1 000 F/ m ³	2 000 F/ m ³
Faucardage annuel (zone urbaine)		-	500 F/mètre linéaire
Plafond par opération		2 000 000 F	5 000 000 F
Travaux d'aménagement du lit		Contribution	
		Enjeux privés*	Enjeux collectifs*
Enrochement bicouche avec géotextile ou autres ouvrages de génie civil		2 500 F/ m ³	5 000 F/ m ³
Gabion souple ou électro soudé		3 000 F/ m ³	6 000 F/ m ³
Fascine, Génie végétal		2 500 F/ m ²	5 000 F/ m ²
Travaux revégétalisation des berges		500 /Plant	1 000 /Plant
Plafond par opération		5 000 000 F	20 000 000 F
Nettoyage des cours d'eau		Contribution	
Nettoyage du cours d'eau - déchets de grosse taille		30 000 F/Tonne	
Nettoyage du cours d'eau - déchets de petite taille		50 000 F/ m ³	
Plafond par opération		3 000 000 F	
Travaux de restauration des bassins versants et mise en défens		Contribution	
Plantation d'arbres		500 F/Plant	
Mise en défens de périmètres de protection des eaux ou de cours d'eau		600 F/ Mètre linéaire	
Fascines		500 F/ Mètre linéaire	
Plafond par opération		5 000 000 F	

* Type d'enjeu justifiant des travaux (infrastructures, habitations, cultures, inondations, salubrité publique ou autre...)

→ Toutes les infos sur :





Un barème pour l'intervention dans les cours d'eau

** Type d'enjeu justifiant des travaux (infrastructures, habitations, cultures, inondations, salubrité publique ou autre...)*

→ Toutes les infos sur :



Travaux d'entretien du lit	Contribution	
	Enjeux privés*	Enjeux collectifs*
Enlèvement manuel d'embâcles	3 000 F/ m ³	5 000 F/ m ³
Enlèvement mécanique d'embâcles	1 500 F/ m ³	3 000 F/ m ³
Remodelage, recentrage des écoulements	1 000 F/ m ³	2 000 F/ m ³
Faucardage annuel (zone urbaine)	-	500 F/mètre linéaire
Plafond par opération	2 000 000 F	5 000 000 F
Travaux d'aménagement du lit	Contribution	
	Enjeux privés*	Enjeux collectifs*
Enrochement bicouche avec géotextile ou autres ouvrages de génie civil	2 500 F/ m ³	5 000 F/ m ³
Gabion souple ou électro soudé	3 000 F/ m ³	6 000 F/ m ³
Fascine , Génie végétal	2 500 F/ m ²	5 000 F/ m ²
Travaux revégétalisation des berges	500 /Plant	1 000 /Plant
Plafond par opération	5 000 000 F	20 000 000 F
Nettoyage des cours d'eau	Contribution	
Nettoyage du cours d'eau - déchets de grosse taille	30 000 F/Tonne	
Nettoyage du cours d'eau - déchets de petite taille	50 000 F/ m ³	
Plafond par opération	3 000 000 F	

Un barème pour la protection des captages et des cours d'eau

Travaux de restauration des bassins versants et mise en défens	Contribution
Plantation d'arbres	500 F/Plant
Mise en défens de périmètres de protection des eaux ou de cours d'eau	600 F/ Mètre linéaire
Fascines	500 F/ Mètre linéaire
Plafond par opération	5 000 000 F

→ Toutes les infos sur :



Un barème pour la mise en oeuvre de la loi du pays

Animation des conseils locaux de l'eau	Contribution
Prestation d'animation	50 000 F/Jour
Plafond par opération	1 000 000 F
Diagnostics	Contribution
Diagnostic de bassin versant	50% du montant de l'étude
Diagnostic hydraulique pour les ouvrages et travaux d'aménagement dans les cours d'eau	50 % du montant de l'étude
Plafond par opération	1 000 000 F

→ Toutes les infos sur :



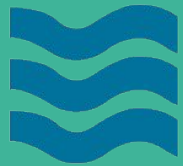
Installation de compteurs d'adduction d'eau brute	Contribution
Jusqu'à DN 100	45 000 F/compteur
Plafond par opération	450 000 F
DN 125	60 000 F/compteur
Plafond par opération	600 000 F
DN 150	65 000 F/compteur
Plafond par opération	650 000 F
DN 200	85 000 F/compteur
Plafond par opération	850 000 F
DN 250	155 000 F/compteur
Plafond par opération	1 000 000 F
A partir de DN 300	300 000 F/compteur
Plafond par opération	1 000 000 F
Cuve de récupération d'eau de pluie hors usage AEP pour les zones isolées ou unités de distribution déficitaires	Contribution
Cuve de 5m ³	110 000 F/Cuve
Cuve de 10m ³	200 000 F/Cuve
Cuve de 20m ³	500 000 F/Cuve
Plafond par opération	500 000 F



La prévention des risques liés à l'eau

Le Fonds PEP permet également de co-financer :

- Le suivi des pollutions (qualité des eaux),
- La délimitation des périmètres de protection des eaux,
- Les études de cartographie des zones inondables.



Des missions d'assistance pour la mise en oeuvre de la PEP

L'appui de la SECAL et de la CAP-NC



L'assistance technique de la SECAL



- ➔ **ENJEU** : Soutenir l'accessibilité au fonds PEP pour les porteurs de projets calédoniens
- ➔ **MISSION** : Mobilisée depuis septembre 2025, la SECAL a été missionnée pour mener 3 actions :



1) Etat des lieux des financements disponibles complémentaire au fonds PEP



2) Etat des lieux des prestataires de la filière eau



3) Accompagnement de porteurs de projets (besoins, montage du projet)



L'assistance technique de la CAP-NC



→ **ENJEU** : Soutenir les acteurs agricoles dans la mise en oeuvre de la réglementation relative au DPE

→ **MISSION** : Le projet Cap sur l'Eau a pour objectif 3 grandes missions :



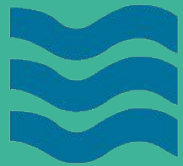
1) Etat des lieux des IOTA agricoles sur 2 bassins versants prioritaires



2) Sensibilisation du monde agricole à la nouvelle réglementation et assistance à la déclaration et régularisation des IOTA



3) Appui à l'émergence de plans de gestion de l'eau et conseils locaux de l'eau



Quel bilan depuis 2022 ?

Bilan du Fonds PEP depuis sa mise en place



Le Fonds PEP en quelques chiffres

Depuis sa création, le Fonds PEP, c'est :

11 comités de l'eau

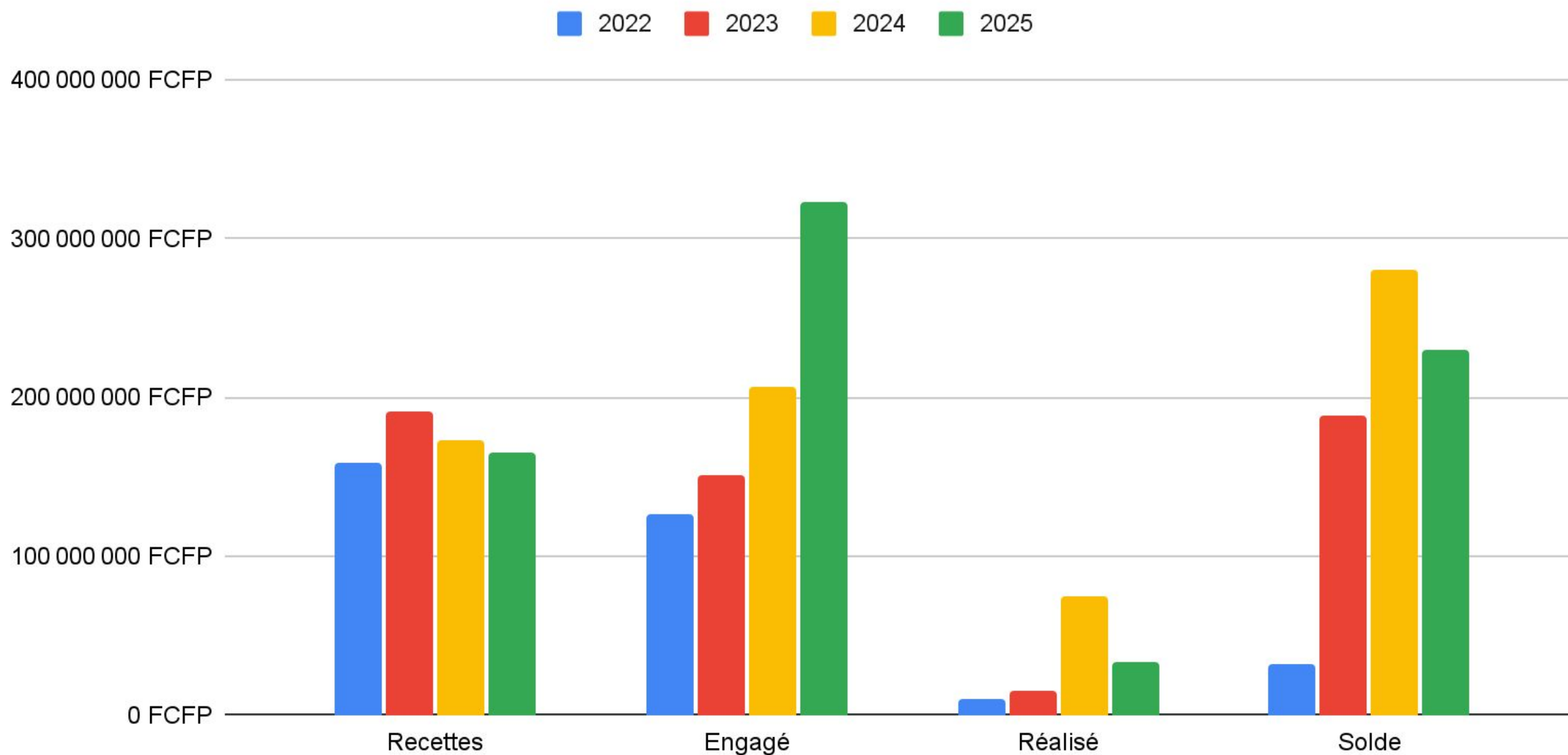
Travaux cours d'eau

51 projets travaux cours d'eau
+ de 146 millions F engagés
+ 59 millions F réalisés

Appel à projets

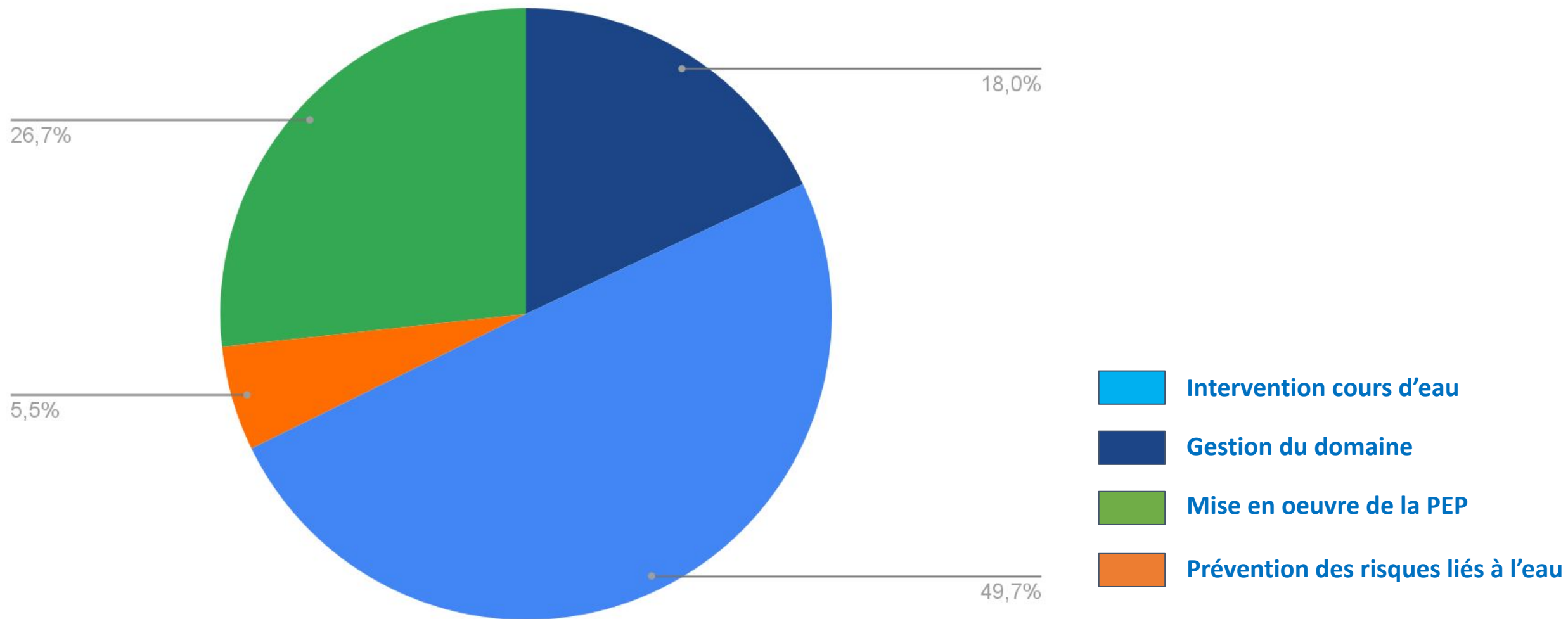
24 projets issus de l'AAP
+ de 74 millions F engagés
+ 13 millions F réalisés

Bilan des engagements et réalisations du Fonds PEP de 2022 à 2025





Répartition des engagements du Fonds PEP de 2022 à 2025





Merci pour votre attention !



(+687) 25.51.12



forum-eau-2025@gouv.nc



eau.nc